

Retraites et répartition : quatre scénarios

note [hussonet](#) n°22, septembre 2010

Cette note résume et complète un précédent travail¹ consacré à un balayage de scénarios sur les retraites. Pour construire un scénario, deux hypothèses essentielles sont nécessaires :

- 1) l'évolution de la productivité du travail qui définit la vitesse à laquelle augmente « le gâteau ». C'est en effet le Pib *par tête* qui doit être pris en compte dans l'étude de la répartition ;
- 2) l'évolution du ratio de dépendance, autrement dit du nombre de retraités par rapport au nombre d'actifs.

Les hypothèses retenues sont celles du COR (à l'exception du scénario « décroissance ») :

- la productivité du travail augmente de 1,5 % par an ;
- le nombre de retraités pour 100 actifs passe de 57,5 en 2010 à 79,6 en 2050 ;
- on suppose par ailleurs que la durée du travail est constante, ainsi que le taux des autres cotisations sociales.

Les quatre scénarios (2010-2050)

► *Scénario de compromis* : on suppose ici que la part des salaires (y compris cotisations sociales) reste à son niveau actuel. Le taux de remplacement (pension moyenne en % du salaire net moyen) est constant, autrement dit la pension moyenne augmente à la même vitesse que le salaire net. L'ajustement se fait sur le taux de cotisation.

► *Scénario de rattrapage* : il est semblable au scénario de compromis, à cette différence près que la part des salaires augmente de cinq points en cinq ans pour se maintenir ensuite au niveau qui était le sien avant la récession de 1974-75.

► *Scénario libéral* : on suppose ici que les préceptes néolibéraux sont mis en œuvre sur toute la période. Toute augmentation du taux de cotisation est proscrite. Par ailleurs, le salaire réel ne bénéficie que dans une proportion des deux tiers de la progression de la productivité (1,5 %) et progresse donc de 1 %. La variable d'ajustement est le taux de remplacement, et par suite la pension moyenne.

► *Scénario de décroissance* : on suppose que la croissance est nulle. Le Pib et la productivité restent à leur niveau de 2010 jusqu'en 2050. Le taux de remplacement est constant.

Le tableau ci-dessous résume les résultats des quatre scénarios.

	Productivité	Salaire net	Pension moyenne	Part salariale	Taux de remplacement	Taux de cotisation
Compromis	+ 1,5 %	+ 1,2 %	+ 1,2 %	=	=	+ 6 points
Rattrapage	+ 1,5 %	+ 1,4 %	+ 1,4 %	+ 5 points	=	+ 6 points
Libéral	+ 1,5 %	+ 1,0 %	+ 0,1 %	- 12 points	- 19 points	=
Décroissance	+ 0,0 %	+ 0,0 %	+ 0,0 %	+ 7 points	=	+ 6 points

Les enseignements des scénarios

Le scénario de compromis démontre l'inanité des discours catastrophistes. Il montre que, même en supposant que la part des salaires reste au niveau historiquement bas qui est le sien aujourd'hui, il est possible de faire progresser parallèlement les salaires et les pensions et d'équilibrer le régime, moyennant une hausse du taux de cotisation qui modifie la répartition à l'intérieur de la masse salariale sans même rogner sur la part des profits puisque celle-ci reste constante par hypothèse. *Ce scénario établit donc la viabilité des retraites par répartition.*

¹ Michel Husson, [Comment financer les retraites : le débat interdit](#), février 2010

Le scénario de rattrapage permet d'absorber encore plus facilement la progression du nombre de retraités, grâce à une augmentation de la part salariale. Il élargit ainsi le champ des possibles en dégageant d'autres possibilités, non explicitées ici, comme par exemple une réduction de la durée du travail créatrice d'emplois.

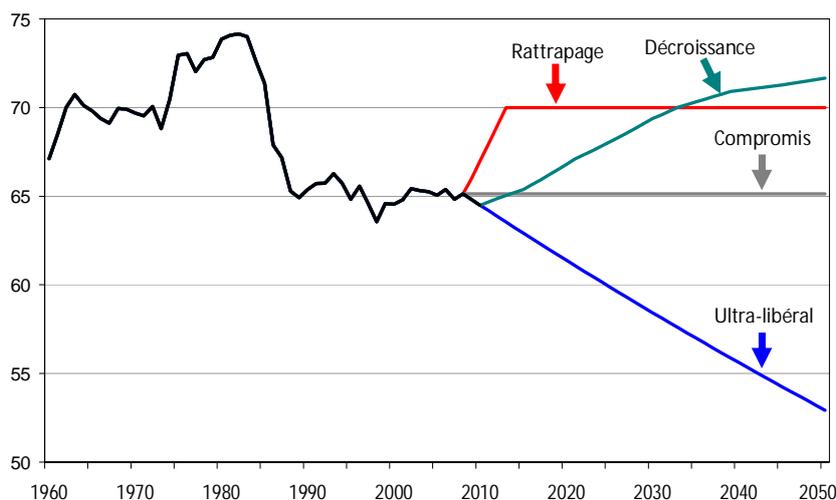
Le scénario libéral conduit à des résultats aberrants. Il exclut à peu près toute progression du niveau de vie des retraités : c'est donc un scénario de paupérisation relative. Mais il conduit également à une invraisemblable baisse de la part des salaires (graphique 1) : - 12 points d'ici à 2050, au profit des actionnaires, dans la mesure où une telle déformation de la répartition des revenus n'inciterait pas les entreprises à investir, faute de débouchés. Ce scénario extravagant est pourtant fondé sur la prolongation des tendances observées depuis au moins deux décennies et sur les recommandations néolibérales habituelles. Autrement dit le néo-libéralisme n'est pas soutenable et il est donc parfaitement légitime de vouloir rompre avec ses principes de base. En récusant toute hausse de cotisation, c'est bien vers ce scénario libéral que l'on s'oriente, avec des pressions renouvelées sur les dépenses sociales comme sur les salaires directs.

Le scénario de décroissance

On peut montrer que la progression du ratio démographique peut être traduite en *équivalent-productivité* (voir annexe mathématique). Autrement dit, avec les chiffres du COR, le maintien du taux de remplacement nécessite chaque année 0,3 % de productivité, à part des salaires constante. Dans le scénario de compromis, par exemple, le salaire net moyen et la pension moyenne augmentent de 1,2 % par an, pour une progression de la productivité de 1,5 %. La différence est la part du gâteau « mangée » par l'augmentation plus rapide du nombre de retraités.

Que se passerait-il s'il n'y avait plus de productivité ? C'est ce qu'examine ce scénario, baptisé « décroissance » par commodité. Comme la taille du gâteau n'augmente pas, et que le nombre de convives augmente, le seul moyen de maintenir le revenu des salariés et des retraités est alors d'augmenter la part salariale (y compris cotisations sociales). Celle-ci augmente de 7 points. Les règles actuelles de la répartition sont donc compatibles avec une croissance nulle, à condition de supprimer la quasi-intégralité des dividendes. Les marges de manœuvre existent donc pour une croissance au contenu modifié dans le sens d'une meilleure satisfaction des besoins sociaux et de meilleures conditions de travail, même si cela implique de moindres gains de productivité. Les raisons de la faible plausibilité d'une telle alternative ne sont donc pas d'ordre économique.

Graphique 1
Evolution de la part des salaires dans les quatre scénarios



Annexe mathématique

Le calcul de l'équivalent-productivité

Si le nombre de retraités augmente plus vite que le nombre de cotisants, il faut consacrer une fraction des gains de productivité à cet « excès » de retraités. La progression du ratio de dépendance peut alors être convertie en *équivalent-productivité*. Ce calcul conduit à une règle relativement simple dans le cas où l'on suppose que la part des salaires et le taux de remplacement restent constants (scénario de « compromis »).

On part du calcul de la part salariale (psal) en distinguant salaire direct et cotisations :

$$\text{psal} = (\text{s.p.N} + \text{t.s.p.N}) / \text{pQ} = (\text{s.N} + \text{t.s.N}) / \text{Q}$$

Dans cette expression, on remplace t par sa valeur qui équilibre le régime des retraites ($t = r.d$) et l'on obtient :

$$\text{psal} = (\text{s.N} + \text{r.d.s.N}) / \text{Q}$$

En introduisant la productivité par tête (Q/N), on obtient finalement :

$$\text{psal} = \text{s} \cdot (1 + \text{rd}) / \text{prod}$$

Comme la part des salaires est constante, l'équation ci-dessus montre que le taux de croissance (tx) de la productivité se ventile de la manière suivante :

$$\text{tx}(\text{prod}) = \text{tx}(\text{s}) + \text{tx}(1 + \text{rd})$$

L'expression (1+rd) peut s'interpréter comme le nombre de parties prenantes de la répartition : à chaque salarié, il faut ajouter d retraités qui comptent en proportion du taux de remplacement r. Le taux de croissance du nombre de parties prenantes est l'équivalent-productivité de l'accroissement du nombre relatif de retraités.

Notations

d	ratio de dépendance (R/N)
dur	durée du travail
N	emploi salarié
p	prix de la valeur ajoutée
prod	productivité par tête (prod = Q/N)
prodh	productivité horaire (prodh = Q/N.dur)
psal	part salariale
Q	valeur ajoutée à prix constants
R	nombre de retraités
r	taux de remplacement
s	salaire réel direct par tête (s = sh.dur)
sh	salaire réel direct horaire
t	taux de cotisations sociales

Avec les hypothèses du COR, la productivité augmente de 1,5 % par an et le ratio de dépendance d passe de 0,575 en 2008 à 0,826 en 2050. En prenant un taux de remplacement constant et égal à 75 %, le terme (1+rd) passe de 1,43 à 1,62 entre 2010 et 2050, soit sur une période de 40 ans. On obtient l'équivalent-productivité en calculant $(1,62/1,43)^{1/40}$, ce qui donne 0,3 % par an.

Conclusion : pour une productivité de 1,5 % par an et une part salariale constante, le salaire et la pension moyenne pourraient augmenter de 1,2 % par an.